



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

# Saisir les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour une autonomisation économique des femmes dans l'agriculture





Actuellement, 85 pour cent de l'activité économique en Afrique est menée dans le secteur informel où les femmes représentent près de 90 pour cent de la main-d'œuvre informelle.

## ► Introduction

L'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), signé par 54 des 55 États membres de l'Union africaine (UA), établit la plus grande zone de libre-échange au monde. L'accord prévoit la création d'un marché unique visant à renforcer le commerce intra-africain, faciliter les investissements, améliorer l'intégration économique du continent et stimuler la compétitivité de ses États membres, tant sur le continent que sur le marché mondial. L'accord devrait permettre un changement dans les pratiques commerciales en Afrique dans le but d'accélérer la croissance économique, en particulier dans le secteur agricole où les petits exploitants, les transformateurs et les commerçants informels transfrontières, surtout les femmes, bénéficieront grandement d'un accès élargi aux marchés. En conséquence, la ZLECAf peut contribuer de manière significative à éliminer la pauvreté, créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Progresser dans la chaîne de valeur, tirer parti des réseaux d'associations de femmes, moderniser leurs entreprises et avoir accès à de nouveaux marchés sont quelques-uns des nombreux avantages que les femmes peuvent tirer du commerce dans le cadre de la ZLECAf. L'égalité femmes-hommes, les femmes et les jeunes sont spécifiquement mentionnés dans l'accord portant création de la ZLECAf à l'article 3(e): «promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties» et l'article 27(2)(d): «renforcer les capacités d'exportation des fournisseurs de services relevant des secteurs formels et informels, en accordant une attention particulière aux micro, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux femmes et jeunes». Toutefois, le texte de l'accord ne met pas davantage l'accent sur l'égalité femmes-hommes.

En créant de nouveaux marchés formels réglementés, la ZLECAf suscitera le passage de systèmes de production axés sur la subsistance à des systèmes plus axés sur le marché. Actuellement, 85 pour cent de l'activité économique en Afrique est menée dans le secteur informel où les femmes représentent près de 90 pour cent de la main-d'œuvre informelle. Selon une analyse de l'OIT sur les emplois en 2016, 64 pour cent des emplois informels se situent dans l'agriculture (par rapport à l'industrie et aux services) en Afrique subsaharienne (Bonnet et al., 2019). Les femmes ont des taux d'emploi informel plus élevés que les hommes, avec 92 pour cent des travailleuses dans l'emploi informel contre 86 pour cent des hommes (Bonnet et al., 2019). Selon le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, les inégalités entre les femmes et les hommes coûtent à l'Afrique subsaharienne un montant estimé à 95 milliards de dollars des États-Unis par an. Une zone de libre-échange africaine peut être une force puissante pour combler les écarts entre les genres, mais elle peut aussi exacerber les disparités et les discriminations de genre qui existent et aggraver la condition des femmes intervenant dans le commerce et l'agriculture.

L'agriculture est étroitement liée au commerce, tant formel qu'informel, en Afrique subsaharienne. Par exemple, le maïs commercialisé de manière informelle représente environ 45 pour cent de tout le maïs commercialisé officiellement (Lesser et Moise-Leeman, 2009). L'agriculture et les activités économiques informelles font partie des sources de revenus les plus importantes pour les femmes. On estime que les femmes représentent environ 70 pour cent des commerçants transfrontières informels (PNUD, 2020) et qu'elles sont également très nombreuses parmi les propriétaires de micro, petites ou moyennes entreprises (MPME). Cela signifie que les femmes peuvent être plus vulnérables aux chocs et aux perturbations du marché, où elles ont souvent un accès limité au crédit et aux liquidités financières par rapport aux grandes entreprises. En raison des liens entre le genre, l'agriculture et le



commerce, il est essentiel de s'assurer que la mise en œuvre de la ZLECAf aborde les défis nuancés et variés auxquels les femmes sont confrontées. Les implications de la mise en œuvre de la ZLECAf en termes de genre sont également susceptibles d'être spécifiques au contexte et des évaluations seront nécessaires au cas par cas.

Les femmes du secteur de l'agriculture jouent de nombreux rôles. Elles interviennent, souvent simultanément, dans la production, la transformation, la distribution et le commerce, et peuvent parfois être impliquées dans de multiples aspects des chaînes de valeur agricoles, en particulier les femmes propriétaires de MPME agricoles (agripreneurs<sup>1</sup>). Une mise en œuvre de l'accord qui ne tiendrait pas compte des femmes pourrait avoir comme conséquence l'élargissement des inégalités entre les femmes et les hommes parce qu'elle aura des effets négatifs sur les MPME dirigées par des femmes et celles qui dépendent du commerce informel (y compris transfrontières) pour leur existence. Leur engagement dans ce type de commerce est souvent la seule source de revenus de leur famille. En outre, la pandémie mondiale de covid-19 a mis en évidence la vulnérabilité des entreprises informelles et des MPME dirigées par des femmes, soulignant le besoin urgent d'accroître leur accès et leur contrôle sur les ressources, les connaissances techniques, les services et les finances. En renforçant leurs modèles commerciaux et leurs capacités, les femmes productrices, transformatrices et commerçantes peuvent être mieux soutenues dans leur intégration à l'économie formelle.

Bien que le commerce transfrontières informel ait le potentiel de se transformer en marchés formels de microentrepreneurs et d'aider à réduire la pauvreté, à contribuer à la sécurité alimentaire et à renforcer l'autonomisation des femmes, il convient de privilégier les pratiques qui prennent soigneusement en compte les défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées. Les liens entre le genre, le commerce, l'agriculture et la sécurité alimentaire sont intrinsèquement complexes et difficiles à généraliser. Il est donc essentiel que l'opérationnalisation de l'accord de la ZLECAf garantisse que les futures politiques, pratiques et réglementations commerciales favorisent l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles sur le continent africain, surtout en aidant les femmes à saisir les nouvelles opportunités créées par la ZLECAf dans l'agriculture.

## ► Défis pour les femmes dans l'agriculture et le commerce intra-africain

Les inégalités femmes-hommes sont apparentes à tous les niveaux des chaînes de valeur agricoles, ce qui affecte la manière dont les femmes peuvent s'engager dans le commerce formel et opérer dans le nouveau marché ouvert dans le cadre de la ZLECAf. Les contraintes structurelles et les inégalités femmes-hommes profondément enracinées, telles que celles concernant l'accès à la terre, continuent d'entraver les progrès réalisés par les femmes dans l'agriculture et, par la suite, dans le commerce. De plus, les rôles traditionnels liés au genre, qui contraignent souvent les femmes à fournir des soins et à s'occuper du ménage sans être rémunérées, expliquent leur manque d'accès au capital et constituent des obstacles à la libre circulation et au contrôle des actifs et des revenus au sein des ménages. Ces défis s'aggravent pour les agricultrices, les transformatrices, les commerçantes et les propriétaires de MPME alors qu'elles veulent saisir les opportunités économiques créées par le marché de la ZLECAf.

<sup>1</sup> On entend par «agripreneurs» les agriculteurs entrepreneurs. Les petits agriculteurs prennent de nombreuses décisions dans des environnements économiques dans lesquels ils sont soumis à de nombreux risques tels que les flambées de prix et les mauvaises conditions météorologiques; ils peuvent donc être considérés comme des entrepreneurs (FAO 2015, Hilmi 2018).



La Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont récemment lancé le *Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles* afin de guider les communautés économiques régionales (CER) et les États membres de l'Union africaine dans l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans de commerce agricole visant à faciliter l'expansion du commerce au sein de la ZLECAF. Le Cadre souligne la transformation structurelle de l'agriculture et la croissance et la prospérité durables en Afrique, ainsi que plusieurs obstacles clés liés aux chaînes de valeur et au commerce de produits agricoles, avec un accent particulier sur les obstacles que rencontrent les acteurs de l'économie informelle tels que les femmes et les jeunes. Pour mieux aborder le problème, voici énumérés ici plusieurs défis spécifiques au genre relatifs à la mise en œuvre de la ZLECAF et aux femmes dans l'agriculture.

## 1. Inégalités structurelles entre les femmes et les hommes dans l'agriculture et le commerce

**Les disparités femmes-hommes dans l'agriculture peuvent exacerber les disparités femmes-hommes dans la transition vers des marchés formels:** La participation aux activités productives agricoles révèle des inégalités entre les femmes et les hommes dans plusieurs domaines tels que l'accès à la terre, la propriété du bétail, l'accès aux services de vulgarisation, les intrants, la technologie liée à la production et la protection sociale des travailleurs informels. En Afrique, les petits agriculteurs, hommes et femmes, n'ont pas accès aux informations et aux connaissances nécessaires pour améliorer leur capacité de production, les femmes étant considérées comme moins bien loties (Mudege et al., 2015). De plus, les relations de genre qui dévalorisent le rôle des femmes dans l'agriculture, souvent considérées comme des aides et non des agricultrices, favorisent encore plus la perception que les hommes détiennent l'autorité et le pouvoir de prise de décision. Si l'on ne s'attaque pas aux relations et aux disparités complexes entre les femmes et les hommes à plusieurs niveaux dans l'agriculture, l'établissement de la zone de libre-échange peut renforcer et creuser les inégalités femmes-hommes en matière d'accès à l'économie formalisée. Il sera nécessaire de permettre aux femmes productrices d'avoir un accès adéquat au soutien technique pour stabiliser leur production afin de participer aux marchés formels.

**Niveaux d'alphabétisation inférieurs et lacunes en matière d'éducation:** Les faibles niveaux d'alphabétisation des femmes limitent leur capacité à s'engager sur les marchés formels régionaux et transfrontières. Le manque de compétences, d'éducation et de formation oblige les commerçants à se lancer dans le commerce informel pour gagner leur vie (Koroma et al., 2017), et cela explique pourquoi les femmes en particulier dépendent du commerce informel. En outre, pour s'attaquer à ce problème, les femmes ont recours à des intermédiaires hommes, ce qui entraîne des coûts supplémentaires et réduit leur contrôle sur les transactions liées à leurs opérations commerciales. Les femmes ayant un faible niveau d'alphabétisation auront plus de difficultés à se conformer aux exigences administratives requises pour les procédures douanières telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les certificats d'origine, les permis de commerce et les certificats d'exportation. De plus, ils seront moins à même de relever les défis qui se présenteront sur les marchés formels, tels que les coûts de mise en conformité, notamment le respect des exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments, la compréhension des différentes réglementations fiscales, la prise en compte des risques de fraude et de non-paiement, les barrières linguistiques, le règlement des différends et les restrictions relatives aux fournisseurs. Sans une formation et une éducation adéquates en matière de commerce, des



compétences entrepreneuriales, la sensibilisation aux questions et réglementations commerciales et la maîtrise des langues des partenaires commerciaux, les femmes auront du mal à accéder aux économies formelles.

## 2. Défis liés aux marchés et aux services financiers

**Absence de systèmes d'information sur les marchés:** Des infrastructures de marché médiocre, en particulier des systèmes d'information commerciale peu fiables, entraînent de fortes fluctuations des prix et des goulets d'étranglement dans la distribution, ce qui peut souvent conduire à des pénuries alimentaires dans une région et à des excédents dans une autre. Un système d'information sur les marchés plus robuste et plus facilement accessible peut mieux aider les femmes commerçantes transfrontières informelles, les petits exploitants agricoles et les transformateurs à se lancer sur le marché formel. De plus, les gouvernements peuvent faciliter le commerce transfrontières en investissant dans les infrastructures physiques et en harmonisant les normes telles que les normes SPS, en rationalisant les procédures d'octroi de licences et en simplifiant les formalités douanières. Ces solutions doivent tout particulièrement tenir compte de l'expérience des femmes impliquées dans le commerce transfrontières informel dans leur conception et leur mise en œuvre (comme le soulignent les dispositions relatives à l'égalité femmes-hommes, à l'intégrité et à la lutte contre la corruption dans la Déclaration révisée d'Arusha et dans la Convention de Kyoto révisée de l'Organisation mondiale des douanes [OMD]).

**L'accès et la transition vers les marchés formels nécessitent un accès financier plus inclusif:**

La ZLECAf créera de nouveaux marchés formels où la réduction des tarifs devrait permettre aux commerçantes et productrices du secteur informel de générer plus facilement de nouvelles opportunités commerciales en réduisant les coûts du commerce. Cependant, comme les femmes en Afrique ont un accès limité aux services financiers et aux actifs tels que les titres et les actes de propriété de manière officielle, il en résulte de faibles niveaux d'investissement dans la capacité de production, ce qui entrave la croissance des MPME dirigées par des femmes. L'allègement des contraintes liées aux garanties financières peut permettre à davantage de femmes productrices et commerçantes de participer aux marchés formels et de développer leurs activités. Selon une étude menée sur les femmes et le commerce informel transfrontières en Afrique australe, il s'avère que les femmes s'appuient systématiquement sur leurs économies personnelles et les «clubs d'épargne» féminins (techniquement, des associations d'épargne et de crédit tournantes) pour trouver des capitaux pour le commerce, par opposition aux banques commerciales et aux programmes gouvernementaux (USAID, 2016). Les données et informations spécifiques au contexte et au genre seront d'une importance capitale pour mieux orienter les processus d'élaboration de politiques et de soutien technique de manière à les rendre plus solides.

## 3. Défis liés à la distribution

**Les coûts de transport peuvent avoir un impact disproportionné sur les femmes:** Les obstacles non tarifaires (BNT) telles que les coûts de transport représentent souvent 50 à 60 pour cent des coûts de commercialisation. Les barrages routiers peuvent également augmenter les coûts de transport. Dans certains endroits, les femmes ne sont traditionnellement pas autorisées à parcourir de longues distances seules et doivent souvent engager un homme pour transporter leurs marchandises, ce qui ajoute des coûts supplémentaires pour participer au commerce transfrontières. De plus, leur exclusion



du dernier kilomètre de la distribution équivaut souvent à la perte des revenus générés par la vente de leurs marchandises. Parmi les autres BNT, citons les procédures de sécurité aux postes frontières, qui sont extrêmement longues et fastidieuses et limitent la liberté de mouvement des personnes engagées dans le commerce. Des marchés plus accessibles aux femmes et conçus en tenant compte de la sécurité et de la protection des celles-ci peuvent résoudre certains de ces problèmes (heures de travail, éclairage, toilettes, etc.).

**Corruption et risque de violence sexiste et de harcèlement à la frontière:** Les femmes sont confrontées à davantage de défis par rapport à leurs homologues masculins, notamment en ce qui concerne les fonctionnaires corrompus et le harcèlement à la frontière. Les agents frontaliers peuvent profiter des lacunes en matière d'information et d'éducation concernant les documents commerciaux et facturer de fausses taxes ou accepter des pots-de-vin pour réduire les longues files d'attente à la frontière (Ruiter et al., 2017). Selon des études menées en Afrique de l'Est, les femmes pratiquant le commerce transfrontières sont obligées de payer des pots-de-vin plus importants que les hommes et sont confrontées au harcèlement sexuel et à l'extorsion de la part des gardes-frontières (Higgins et Turner, 2010). Des degrés plus élevés de professionnalisme et de responsabilité des agents frontaliers, y compris le recrutement d'un plus grand nombre de femmes, contribueraient à atténuer ces problèmes (grâce, par exemple, à l'application des engagements de l'OMD par les pays membres).

## 4. Autres défis

**Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la numérisation devraient se développer, mais de fortes inégalités subsistent en matière d'accès, de contrôle et d'utilisation du numérique entre les groupes socio-économiques et le genre:** Le fossé numérique entre les femmes et les hommes en Afrique présente de multiples facettes, avec des différences existant sur le continent et au sein des pays (par exemple, le Kenya s'appuie sur les technologies numériques et mobiles pour les transactions financières, alors que d'autres pays utilisent rarement ces services) (FAO, 2021). Bien que le commerce électronique en Afrique connaisse une croissance annuelle de 40 pour cent, les femmes sont toujours moins susceptibles que les hommes d'avoir accès aux téléphones mobiles et aux services internet. Par exemple, les inégalités femmes-hommes en matière d'accès à l'internet mobile<sup>2</sup> en Afrique subsaharienne sont parmi les plus importantes et restent relativement inchangées depuis 2017, avec 37 pour cent de plus d'hommes adultes utilisant l'internet mobile que de femmes adultes (GSM, 2021). De plus, les normes sociales et culturelles qui donnent la priorité aux hommes pour l'utilisation de la technologie ainsi que la violence sexiste en ligne sont des obstacles sous-jacents qui limitent l'accès des femmes (FAO, 2021). Le commerce électronique et les technologies numériques sont inclus dans la ZLECAf et seront intégrés par le biais du Protocole sur le commerce électronique lors de la troisième phase des négociations. Cependant, des dispositions et des programmes politiques spécifiques au genre seront nécessaires pour combler ces lacunes afin que les commerçantes soient pleinement équipées pour tirer parti de tous les avantages des technologies et applications numériques qui pourraient les connecter plus facilement aux marchés et aux services de soutien. Les technologies numériques, telles que les plateformes de commerce électronique, offrent un grand potentiel pour faciliter la commercialisation des produits des agriculteurs aux consommateurs. Les décideurs de toute l'Afrique doivent réfléchir à la manière dont les femmes peuvent être responsabilisées dans

<sup>2</sup> L'écart entre les hommes et les femmes indique dans quelle mesure une femme est moins susceptible d'utiliser l'internet mobile qu'un homme.



l'utilisation des technologies numériques qui peuvent être utilisées pour faciliter le commerce, en particulier dans le contexte des restrictions mises en place pour freiner la propagation de la covid-19.

**Changement climatique, genre et commerce:** Le changement climatique a des répercussions importantes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, où la hausse des températures moyennes, l'élévation du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes auront un impact sur le niveau des récoltes, la production animale, la pêche et l'aquaculture. Depuis 1950, les vagues de chaleur sont devenues nettement plus chaudes et durent plus longtemps, de nouveaux extrêmes de température mortels battant des records chaque année. Il est désormais largement admis que les effets du changement climatique ne sont pas neutres en termes de genre. Par exemple, des périodes de sécheresse plus longues auront des effets sur l'accès à l'eau, alors que les femmes n'ont déjà pas d'influence sur l'utilisation des ressources naturelles et leur charge de travail dépasse celle des hommes, car elles ont davantage de responsabilités ménagères non rémunérées, telles que la collecte de l'eau et du combustible (FAO, 2020b). Une production agricole instable se traduit par des approvisionnements instables sur les marchés, ce qui rend les petits producteurs particulièrement vulnérables à la concurrence des grandes entreprises qui sont mieux équipées pour atténuer les effets du changement climatique. Les décideurs devront élaborer des plans spécifiques à chaque région, car le changement climatique aura un impact différent sur chacune d'entre elles, notamment en ce qui concerne le genre, le commerce et l'agriculture.

**Crises futures telles que la pandémie de covid-19:** La pandémie de covid-19 a causé de multiples perturbations telles que la fermeture des frontières, des restrictions de voyage et des perturbations des chaînes d'approvisionnement qui ont entraîné des fléchissements économiques majeurs pour de nombreux pays africains (FAO, 2020a). La pandémie a touché de manière disproportionnée plus de femmes que d'hommes, augmentant potentiellement la pauvreté extrême plus chez les femmes que chez les hommes, selon une étude menée en Afrique de l'Est et en Afrique australe, les femmes pouvant perdre plus facilement leur emploi et ayant de charges plus lourdes en matière de soins (ONU Femmes, 2021). Au niveau mondial, la prévalence de la sécurité alimentaire modérée ou grave était de 10 pour cent plus élevée chez les femmes que chez les hommes en 2020, contre 6 pour cent en 2019 (FAO et al., 2021). Les chocs futurs sur le commerce dans les chaînes de valeur agricoles peuvent être atténués en tirant les leçons des crises précédentes, y compris la pandémie de coronavirus, et en veillant à ce que les systèmes de santé publique et les systèmes alimentaires soient protégés et restent robustes, par exemple, en protégeant les travailleurs essentiels ou en maintenant ouverts les voies commerciales et le commerce transfrontières. En optimisant les ressources limitées et en permettant à l'industrie financière d'être compétitive dans.

## ►► Que peut faire la FAO?

La ZLECAf a le potentiel de servir comme tournant majeur pour l'égalité femmes-hommes, le commerce et l'agriculture. Si les agricultrices bénéficiaient du même accès aux ressources telles que le financement, elles pourraient accroître les rendements agricoles et contribuer à l'augmentation des niveaux de production agricole au niveau national et au renforcement de la sécurité alimentaire. Les possibilités de relever le statut des femmes en Afrique sont possibles grâce à un marché plus ouvert comme celui de la ZLECAf. Alors que la phase de mise en œuvre de cette dernière a commencé, les pays participants entameront un processus de développement et de révision de leurs politiques



économiques et commerciales, qui ont souvent tendance à ne pas tenir compte des questions de genre. Afin d'identifier des solutions et relever les défis posés par la mise en œuvre de la ZLECAf, la FAO peut:

- ▶▶ Initier des partenariats stratégiques pour développer des solutions innovantes et des recommandations relatives aux politiques afin de s'assurer que la mise en œuvre de l'accord de la ZLECAf offre des opportunités qui bénéficient aux femmes.
- ▶▶ Identifier les sujets clés de la mise en œuvre de la ZLECAf en ce qui concerne les commerçantes, les productrices et les chaînes de valeur agricoles, et mener une analyse des politiques pour aborder les dimensions de genre de la ZLECAf (avec un accent particulier sur la numérisation et l'innovation, les mesures SPS, la facilitation du commerce, les indications géographiques [IG] et le commerce électronique). En identifiant les éventuels effets négatifs de la ZLECAf sur les femmes et en cherchant des moyens de les atténuer, nous pouvons faire en sorte que la ZLECAf aboutisse à l'autonomisation des commerçantes et profite à tous ceux qui font du commerce sur le continent africain.
- ▶▶ Convoquer les acteurs essentiels du commerce des produits agricoles en Afrique, y compris les petites exploitantes agricoles, les coopératives de femmes, les transformatrices, les commerçantes et les associations professionnelles, les décideurs des ministères responsables de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de l'égalité femmes-hommes et de l'environnement, ainsi que le secteur privé, pour discuter de l'accès au marché et des pratiques de facilitation du commerce et trouver des solutions qui répondent aux besoins des femmes engagées dans le commerce transfrontières informel et les systèmes agroalimentaires.
- ▶▶ Mener des dialogues sur les politiques afin de former les décideurs pour mieux intégrer les dispositions relatives à la parité femmes-hommes dans les politiques et budgets relatifs au commerce des produits agricoles. Ces politiques incluent les stratégies nationales de la ZLECAf et peuvent tirer parti du rôle stratégique de la FAO dans l'espace relatif aux politiques sur le commerce des produits agricoles en Afrique.
- ▶▶ Informer, échanger des connaissances et renforcer les capacités des femmes et des organisations de femmes afin qu'elles soient impliquées dans l'environnement commercial en Afrique et comprennent ce que l'accord de la ZLECAf implique, y compris les opportunités et les défis.
- ▶▶ Engager les acteurs du secteur privé à promouvoir davantage de services destinés aux femmes et à établir des liens avec les groupes de femmes impliqués dans les chaînes de valeur agricoles, tels que les groupements d'agricultrices.
- ▶▶ Tirer parti de l'expertise de la FAO en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire pour partager les meilleures pratiques et stratégies afin de créer un environnement plus solide et plus propice au commerce agricole pour les femmes et s'attaquer aux obstacles spécifiques au genre qui limitent l'accès des femmes aux marchés.
- ▶▶ Identifier les chaînes de valeur régionales hautement prioritaires pour les productrices et commerçantes afin d'analyser et de détailler la manière d'accroître la participation et les bénéfices des femmes, en vue de leur expansion dans les chaînes de valeur à l'échelle continentale.



## ► Bibliographie

- Bonnet, F. Vanek, J. et Chen, M.** 2019. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique*. Genève (Suisse), Bureau international du Travail. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_734075.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_734075.pdf).
- CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique)**. 2009. *Opportunities and challenges for small-scale women traders: East African custom unions*. Addis-Abeba. <https://hdl.handle.net/10855/2139>.
- FAO**. 2015. *The economic lives of smallholder farmers*. Rome. (également disponible sur <http://www.fao.org/3/a-i5251e.pdf>).
- FAO**. 2020a. *Agri-food markets and trade policy in the time of COVID-19*. Document d'orientation. Rome. 5 p. (également disponible sur <http://www.fao.org/3/ca8446en/CA8446EN.pdf>).
- FAO**. 2020b. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2020*. Relever le défi de l'eau dans l'agriculture. Rome. (également disponible sur <http://www.fao.org/3/cb1447fr/cb1447fr.pdf>).
- FAO**. 2021. *Le développement du numérique visant la parité hommes-femmes: une composante essentielle des interventions face à la covid-19 en Afrique*. Accra. (également disponible sur <https://doi.org/10.4060/cb5055fr>).
- FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF**. 2021. *Résumé de L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO. (également disponible sur <https://doi.org/10.4060/cb5409fr>).
- GSM Association**. 2021. *Connected Women: The Mobile gender Gap Report 2021*. Londres. <https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2021/06/The-Mobile-Gender-Gap-Report-2021.pdf>.
- Higgins, K. et Turner, L.** 2010. *Integrating Poverty and Social Analysis into Aid for Trade Programs: Trade Facilitation and Trade-Related Infrastructure*. Note 3, Département pour le développement international, Londres.
- Hilmi, M.** 2018. «Entrepreneurship in farming: What is the current status of knowledge in the Kurdistan Region of Iraq?» *Middle East Journal of Agriculture Research* 07(3): 858-875. <https://www.curesweb.com/mejar/mejar/2018/858-875.pdf>.
- Koroma, S., Nimarkoh, J., You, N., Ogalo, V. et Owino, B.** 2017. *Formalization of informal trade in Africa. Trends, experiences and socioeconomic impacts*. Accra, FAO. 38 p.
- Lesser, C. et Mois -Leeman, E.** 2009. *Informal Cross-Border Trade and Trade Facilitation Reform in Sub-Saharan Africa*. Document de politique générale de l'OCDE, No. 86. Paris. Publications OCDE.
- Masinjila, M.** 2009. *Gender Dimensions of Cross Border Trade in the East African community- Kenya/Uganda and Rwanda/Burundi Border*. Document de politique commerciale africaine n°78.
- Mudege, N., Chevo, N.T., Nyekanyeka, T., Kapalasa, E. et Demo, P.** 2015. «Gender Norms and Access to Extension Services and Training among Potato Farmers in Dedza and Ntcheu in Malawi». *The Journal of Agricultural Education and Extension*. 22(3): 291-305. doi:10.1080/1389224X.2015.1038282.
- ONU Femmes**. 2021. *Impact of COVID-19 on gender equality and women's empowerment in East and Southern Africa*. Nairobi, ONU Femmes et FNUAP, Bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)**. 2016. *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016: Accélérer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes en Afrique*.
- PNUD**. 2020. *The futures Report: Making the AfCFTA Work*. <https://au.int/en/documents/20201202/making-afcta-work-women-and-youth>.
- Ruiter, C., Hadley, L. et Li, Q.** 2017. *Impacts of Non-Tariff Barriers for Women Small Scale Cross-Border Traders on the Kenya-Uganda Border*. doi:10.13140/RG.2.2.27303.09129.
- Union africaine**. 2018. *Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine*. Addis-Abeba.
- USAID (Agence des États-Unis pour le développement international)**. 2016. *Women Cross-border Traders in Southern Africa*. [https://banyanglobal.com/wp-content/uploads/2017/05/ICBT-Gender-Assessment-Report\\_Final\\_4-30-2016\\_DEC.pdf](https://banyanglobal.com/wp-content/uploads/2017/05/ICBT-Gender-Assessment-Report_Final_4-30-2016_DEC.pdf).





Les femmes du secteur de l'agriculture jouent de nombreux rôles. Elles interviennent, souvent simultanément, dans la production, la transformation, la distribution et le commerce, et peuvent parfois être impliquées dans de multiples aspects des chaînes de valeur agricoles.

©FAO/Sunny Sadurni



Le changement climatique a des répercussions importantes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, où la hausse des températures moyennes, l'élévation du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes auront un impact sur le niveau des récoltes, la production animale, la pêche et l'aquaculture.

©FAO/Luis Tello



Équipe chargée des questions du genre  
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique  
[raf-gender@fao.org](mailto:raf-gender@fao.org)

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
Accra, Ghana



Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO

Citer comme suit: FAO. 2021. *Saisir les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour une autonomisation économique des femmes dans l'agriculture*. Accra.  
<https://doi.org/10.4060/cb6966fr>